



Conseil communal du 19 novembre 2013

Le Conseil,

- Approuve les modifications statutaires d'HYDROBRU et SIBELGA
- Proroge le terme d'INTERFIN
- Fait appel à des mandats dans le cadre de la convention de collaboration avec Saint-Gilles
- Modifie le cadre et organigramme administratif et technique et le cadre des nettoyeurs et concierges
- Fixe les conditions du concours de promotion et recrutement d'un directeur des travaux et du code 4 dans le cadre des nettoyeurs
- Modifie les conditions de recrutement d'un secrétaire communal
- Approuve
 - l'avenant à la convention avec le FBPSU
 - une convention de collaboration dans le cadre de la politique de sécurité
 - le contrat proposé par l'asbl « Het beschrijf »
 - l'avenant au contrat de location avec l'AIS de Forest
 - Les conventions 2013-1014 du DAS
 - Le plan de gestion « crèche DIVERCITY »
 - La modification du programme n° 1 du Contrat Durable Albert
- Modifie le règlement de police en ce qui concerne l'interdiction de circuler pour les Quads
- approuve les conditions de marché pour l'acquisition de véhicules, de vélos, 1 camion 4X4, 1 balayeuse
- prend pour information les décisions du collège concernant l'acquisition de 1 micro, 1 abris pour vélos, des appareils photos, 1 armoire de cuisine, du mobilier, de matelas, de la vaisselle, d'une mobylette, casques et cadenas, la réparation de machines de la menuiserie, l'aménagement d'aires de chute et de jeux, la restauration d'une voûte et de l'exutoire d'un moine, le réaménagement global du Parc Marconi, l'extension d'entreprise pour des honoraires d'architecte, la résiliation d'une partie de la mission de l'auteur de projet pour les travaux de réhabilitation de l'abbaye
- modifie le budget ordinaire 2013
- Emet un avis quant à 4 comptes, 1 modification budgétaire et 2 budgets de Fabriques d'Eglise
- Déclare vacants des emplois dans l'enseignement subventionné francophone
- Prend acte du plan culturel 2014 flamand
- Entend 2 interpellations de Madame Gelas, 1 de Madame Langbord et 1 de Monsieur Criquelion
- Met 2 agents à la retraite
- Accorde 1 pension de survie

- Nomme 3 agents
- met 1 agent et 1 directrice d'école en stage
- Désigne 1 directrice d'école à titre temporaire
- Nomme 1 directrice d'école
- Transfère 4 provisions pour menus débours